

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 24 ET 25 SEPTEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICAZIONE DI U LISTINU DI L'EFFETTIVI DI A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA
COLLECTIVITE DE CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de vous proposer des modifications de forme du tableau des effectifs, afin de l'adapter à l'évolution des besoins en vue d'opérations de recrutements ou de gestion des effectifs de la collectivité.

Concernant les agents ayant formulé une demande de changement de filière, car occupant des postes dont les missions relèvent d'un autre cadre d'emplois et afin de mettre en adéquation le grade et les fonctions occupées, il convient de créer 2 postes relevant des cadres d'emplois suivants :

- 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
- 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Les cadres d'emplois occupés par les agents jusqu'alors seront ensuite supprimés.

Concernant les besoins des services, et suite à la réussite au concours d'un agent, il convient de créer 1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Dans le cadre de la pérennisation des besoins des services devenus permanents et pourvus par des agents en contrat d'avenir, il convient de créer :

- 1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation.
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Concernant les recrutements planifiés sur 2020, créés lors de la session de votre Assemblée en juin 2020, il vous est proposé de procéder à des ajustements afin d'élargir l'éventail des profils susceptibles d'être retenus pour les postes suivants :

- Le poste de technicien chauffeur d'engin au sein de la DGA infrastructures de transports, mobilité et bâtiments, qui relevait initialement du cadre d'emplois des techniciens territoriaux doit pouvoir être également ouvert aux candidats relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. En effet, les compétences attendues sur ce poste peuvent relever de ces deux cadres d'emplois.
- Concernant le poste de Directeur(trice) de crèche, au sein de la DGA affaires sociales et sanitaires : il sera vacant après départ définitif de l'agent en septembre 2020. Ce poste peut être occupé par un agent relevant des cadres d'emplois des infirmières en soins généraux, des puéricultrices territoriales ou des éducateurs de jeunes enfants ; ces cadres d'emplois ont déjà été créés en juin 2020. Cependant, il est nécessaire de pouvoir également ouvrir l'appel à candidature sur le cadre d'emploi des cadres territoriaux de santé

paramédical.

Je vous demande de bien vouloir approuver le présent rapport.

Je vous précise par ailleurs que les crédits nécessaires aux recrutements dont il s'agit dans ce rapport et ses annexes sont prévus au titre du budget primitif de l'année 2020, et seront imputés aux programmes 6161, 3214 et 5218.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.